



# EXTENSION DE L'ACCORD SÉCUR DANS LA BASS :

## UNE EXCELLENTE NOUVELLE POUR LES SALARIÉ·E·S

Par l'arrêté du 5 août 2024, portant extension d'un accord conclu dans le secteur sanitaire social et médico-social privé à but non lucratif, le ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités a étendu l'accord Ségur aux salarié.e.s de la BASSM (secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif).

En d'autres termes, la détermination de la CGT avec les salarié.e.s prouve que la lutte paye, permettant à plus d'un million de travailleurs de profiter de cette avancée salariale.

Par son article 1 : sont rendues obligatoires, pour tous les employeurs et tous les salariés compris dans le champ d'application [...]

## ENFIN, LE SÉCUR POUR TOUTES ET TOUS !

Depuis des années, la CGT se bat pour obtenir des augmentations de salaire pour les professionnel·les, l'obtention du Ségur pour toutes et tous était un préalable à cette prochaine conquête dans notre champ.

Cet arrêté survient alors même qu'une partie du milieu associatif et certains départements déclarent leur incapacité financière à mettre en place le Ségur

Pour la CGT, les financeurs et gestionnaires ont donc désormais les moyens de payer aux salariés du secteur le Ségur, sachant que depuis 4 ans la CGT mène ce combat au sein des associations et lors des négociations nationales.

Restons positifs et déterminés, la CGT continuera de maintenir la pression et les mobilisations pour l'obtention de nos revendications au sein de la future Convention Collective Unique Etendue de haut niveau.

PLUS QUE JAMAIS, LA RENTRÉE DOIT ÊTRE OFFENSIVE  
POUR QUE NOS REVENDICATIONS QUOTIDIENNES  
SOIENT ENTENDUES !



Arrêté du 5 août 2024 : [HTTPS://WWW.LEGIFRANCE.GOUV.FR/JORF/ID/JORFTEXT000050074611](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050074611)